

Genève le 21 Février 1859

A Monsieur Frey-Hérosé Directeur milit.
fédéral

Monsieur le Colonel!

On ne sait pas ce que l'avenir prépare et, d'un moment à l'autre, une guerre peut éclater entre nos voisins. Je prends donc la liberté de reporter votre attention sur la question du territoire de la Savoie neutralisé par les traités de 1815, question qui agite déjà les populations et qui se dresserait toute grande dans le cas possible et prévue par tout le monde. Veuillez relire le Mémoire que j'ai eu l'honneur d'adresser sur ce sujet au Conseil fédéral le 1^{er} Mai 1854; il contient l'essentiel.

Plus j'y réfléchis et plus je vois que cette question est excessivement délicate et exige des explications préalables entre les parties intéressées, peut être même entre tous les Membres du Corps Diplomatique, pour bien savoir à quoi nous en tenir, le cas échéant, et quelles sont réellement les obligations auxquelles nous aurions à satisfaire.

Ce n'est pas une question de guerre entre la France et le Piémont qu'il y aurait, aujourd'hui, à examiner, puisque ces deux puissances marcheraient probablement d'accord; mais celle d'un simple passage de troupes. Or, la ligne de neutralité, telle qu'elle a été définie par l'acte du 20 Novembre 1815, coupe vers le lac du Bourget le chemin de fer nouvellement établi le long de ce lac entre Culoz et Chambéry, par



Nous serions donc exposés à engager une lutte avec notre puissant voisin chaque fois qu'une troupe se présenterait sur cette communication, car notre devoir serait toujours de nous opposer à tout passage d'hommes armés si notre Neutralité s'étendait jusque là. Danger imminent et d'autant plus à redouter que le Bourget est le point le plus éloigné de Genève, où serait probablement le quartier général de la Division chargée de faire respecter la Neutralité de la Savoie. Et quel serait l'avantage pour la Suisse de mettre obstacle à un simple passage de troupes qui s'effectueraient loin de nous et dans des lieux qui ne nous seraient nullement hostiles? Ne serait-ce pas, au contraire, attirer l'orage sur nos paisibles contrées? Ne verrait-on pas une agression dans ce qui ne serait, de notre part, que l'accomplissement d'un devoir?

Il est donc de toute nécessité de restreindre l'étendue du territoire neutralisé, et de faire reconnaître, par qui de droit, que nous ne sommes tenus à défendre que la partie qui convient à nos intérêts, s'il est vrai que les traités aient été faits pour nous et non pas contre nous.

En conséquence, je crois qu'il faudrait remplacer la ligne de neutralité assez mal définie et nullement naturelle que l'acte du 20 Novembre 1815 fait passer par Ugine, Traringe, Lécheraie et le lac du Bourget, par une ligne beaucoup plus rapprochée de nous et tracée par le cours des Usse depuis le Rhône, le Vaison jusqu'au pied du Salève, l'Arve et le Giffre jusqu'à notre frontière. Ce serait une ligne facile à reconnaître, qui ne donnerait lieu à aucune incertitude, à aucune

laisserait l'accomplissement de l'accès libre au Col de Balme, de la route de la Côte d'Or? Ligne? Depuis le pied du Salève, au Col de Balme, par la chaîne de Montblanc, par le Géant, le Montblanc, Col de la Seigne, au Col du Bonhomme, de la Côte de la montagne entre Les Hâtes, jusqu'à Ugine, Traringe, au lac d'Annecy, en suivant son bord oriental jusqu'à Annecy, et jusqu'à la combe du Buis, au Rhône.

gâcheuse méprise. Le territoire neutralisé, ainsi restreint, serait véritablement dans nos intérêts, et serait, pour sa défense, mieux en proportion avec nos moyens. Il nous couvrirait d'ailleurs suffisamment et atteindrait aussi bien le but de nous assurer la rive gauche du lac que pourrait le faire un territoire plus étendu. On respectera autant et mieux le premier que le second, car nous pourrions mieux le défendre quand il serait menacé; et que, ne se trouvant pas

sur le passage obligé des armées, il ne ^{les gênera pas dans leurs} ~~sera pas dans leurs~~
~~pas~~ mouvements.

Voilà, Monsieur le Colonel, les nouvelles réflexions
 que la question de Neutralité, si importante pour nous,
 m'a suggérées et que je sou mets à votre appréciation
 Agréer l'assurance de ma considération Distinguée

Gen. L.

G. H. Dufour